



LINGOLSHEIM

République Française
Arrêté temporaire n° 133 du 12/04/2018

Rétrécissement chaussée

Rue du Maréchal Foch

LE MAIRE DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
VU le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, et R411.25 à R411.28,
VU la demande de la Ville et Eurométropole de Strasbourg, Service des Voies Publiques, pour la campagne de pontage de fissures, effectuée par les entreprises ; VOLGEL TEP à Scherwiller et TRADEC Travaux Publics à Colmar.

VU l'avis favorable de l'Unité Technique de Strasbourg en date du **16/04/2018**

VU l'avis favorable du Préfet n° **64/2018** en date du **17/04/2018**

ARRÊTE

Les règles de circulation dans la **rue du Maréchal Foch**, vont être modifiées comme suit :

ARTICLE 1 : dans le tronçon entre l'avenue Schuman et la rue de Holtzheim, la chaussée sera rétrécie au fur et à mesure de l'avancement des travaux durant la période du **16/4 au 1/06/2018, pour 2 jours**.

Une signalisation par panneaux réglementaires sera mise en place.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans l'emprise des travaux.

La circulation des TE sera maintenue.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation par les entreprises effectuant les travaux.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de Lingolsheim,
Monsieur le Commissaire de Police de Lingolsheim,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie adressée à :

Poste de police de Lingolsheim

Eurométropole / DEPN Voies publiques

Eurométropole / Propreté

Entreprises VOGEL TP, TRADEC Travaux Publics

Fait à Lingolsheim le 19/04/2018

Le Maire
Yves BUR

